

L'ouverture de la phase d'inscription et de formulation des vœux débute le 20 Janvier 2021. Il reste donc encore quelques jours pour compléter et finaliser les étapes essentielles au bon déroulement de la session Parcoursup 2021.

➤ Le Paramétrage de l'offre de formation

Paramétrage de l'offre de formation



Les formations actuellement en paramétrage intermédiaire ne seront pas visibles par les candidats le 20 janvier.
Les capacités d'accueil et les frais de scolarité sont à compléter pour le vendredi 15 janvier 2021 au plus tard afin de permettre aux candidats de pouvoir sélectionner la formation dès l'ouverture de la phase de formulation des vœux le 20 janvier 2021.

Rappel : sur Parcoursup, deux informations distinctes sont à renseigner :

- la capacité totale de la formation (capacité DOS)
- **le nombre de places proposées sur Parcoursup aux candidats** en tenant compte des éventuels redoublements, des candidats en césure, mais également des candidats étrangers soumis à la demande d'admission préalable (pour les Universités) prévue aux articles D.612-11 à D.611-18 du Code de l'Éducation.

La note de cadrage **Saisie des capacités** est consultable dans la rubrique « **Information – Documentation – Paramétrage des formations** »

Contexte sanitaire et scénario de repli pour les formations sélectives avec épreuves orales/écrites



Les conditions sanitaires dans lesquelles la procédure Parcoursup 2021 va se dérouler sont incertaines. Il est nécessaire d'anticiper et de réduire l'incertitude qui peut exister chez les candidats et leur famille quant à la stabilité des modalités de sélections par épreuves écrites/orales.

Dans ce contexte, il est demandé aux formations de faire un effort d'anticipation en privilégiant **des dispositifs qui sont adaptés à la situation sanitaire quelle qu'elle soit au printemps** :

- un scénario de repli « Plan B » doit donc être saisi **au plus tard pour le 15 janvier 2021** en amont de l'ouverture de la formulation des vœux sur Parcoursup,
- **de saisir de manière définitive avant la fin de la période de formulation des vœux** (première semaine de mars 2021), le passage ou non à ce scénario de repli, défini et affiché aux candidats dès le 20 janvier 2021.



Les formations avec épreuves écrites et/ou orales qui avaient validé leurs paramétrages sont repassées en « paramétrage intermédiaire ».

Nouveauté

Dans l'onglet « **paramétrage / paramétrage des formations** », rubrique « **éléments préalables à l'admission** » un nouveau bloc a été ajouté : « **anticipation d'une situation de crise sanitaire** » Il doit être complété **au plus tard le 15 janvier** afin de procéder à la validation du paramétrage.

Ce nouveau bloc permet :

- Soit de modifier les modalités de sélection avec épreuves écrites/orales pour y faire figurer de nouvelles modalités destinées à être pérennes.
- Soit de renseigner un éventuel scénario de repli (passage du présentiel au distanciel, recours au seul examen du dossier Parcoursup, etc...) applicable en cas de situation sanitaire dégradée lors de la phase d'examen des vœux.
- Soit de mentionner que la modalité de sélection définie est adaptée à une situation sanitaire dégradée de type confinement ou couvre-feu.

Sur la base des informations renseignées, l'interface de la fiche formation des candidats sera **modifiée, et actualisée à partir du 20 janvier 2020**, pour introduire, si besoin, l'existence du scénario de repli en cas de situation sanitaire dégradée lors de la phase d'examen des vœux.

La « **Note de cadrage – Parcoursup21 : épreuves écrites et/ou orale et crise sanitaire** » est accessible depuis votre site de gestion dans la rubrique « **Information – Documentation – Paramétrage des formations** ».

➤ Préparation session 2021 pour les candidats de terminale

Remontée SIECLE

La remontée des fichiers SIECLE de vos élèves de terminale est indispensable, elle permet l'identification des élèves sur PARCOURSUP. Grâce à cette action, les élèves de terminale peuvent s'inscrire sur PARCOURSUP à partir du 20 janvier 2021.

Cette remontée doit être effectuée au plus tard le 15 janvier 2021 minuit. Les élèves intégrés cette année en classes passerelles doivent aussi faire partie de cette remontée SIECLE (pour les établissements concernés).

RAPPEL : depuis votre site de gestion, côté **Établissement d'origine**, dans la rubrique **Élèves / SIECLE / Connexion à l'application de remontée SIECLE** 4 fichiers sont à générer et à importer : NOMENCLATURE, STRUCTURES, ELEVES AVEC ADRESSES, RESPONSABLES AVEC ADRESSES.

Vérification des dossiers élèves



Pour pouvoir se créer son dossier Parcoursup à partir du 20 janvier, l'élève scolarisé en classe de Terminale devra renseigner :

- ✓ Son INE ou INAA
- ✓ Sa date de naissance
- ✓ Sa commune de naissance

La saisie de ces 3 informations permettra la reconnaissance de l'élève dans son lycée et dans sa classe.

Si l'élève n'est pas reconnu, c'est que les informations qu'il saisit ne sont pas semblables à celles remontées par SIECLE : il faudra alors vérifier les informations et effectuer les modifications nécessaires sur la fiche de l'élève depuis votre site de gestion, via la rubrique « **Élèves** – Liste des élèves – (sélectionner la classe concernée) – sélectionner l'élève concerné puis « Modifier ».

Les informations remontées grâce aux exports SIECLE **doivent être vérifiées par les professeurs principaux et les candidats**, notamment les éléments suivants :

- **L'identité** : nom, prénom(s) et commune de naissance (attention à bien mentionner l'intitulé exact de la ville de naissance correspondant à l'état civil),
- **L'INE ou INAA en lycée agricole,**
- **Scolarité,**
- **Adresse** : les données sur la ou les communes de résidence de l'élève (ou de ses responsables légaux) sont modifiables en cas d'erreur depuis le site de gestion Parcoursup, rubrique « Élèves » sur la fiche de l'élève. Il est nécessaire de s'assurer au préalable de l'exactitude de la déclaration en demandant, à l'élève ou à sa famille, tout justificatif qui vous semblera nécessaire.
- **Statut boursier** : en cas d'erreur, vous pouvez depuis le site de gestion Parcoursup, rubrique « Élèves » sur la fiche de l'élève, corriger et attester la qualité de boursier, en vous assurant au préalable de son exactitude.

Nouveauté

Cordée de la réussite : modification de la LPR avec la publication au **JO du samedi 26 décembre 2020** de la [loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur](#) et notamment le point 4 de son article 37, qui permet la validation de la prise en compte de **l'engagement de l'élève dans une Cordée de la réussite durant son cycle terminal** (année de première et/ou année de terminale).

Les élèves identifiés comme encordés dans SIECLE apparaissent comme tel dans Parcoursup.

En cas d'erreur, vous pouvez corriger ou ajouter l'engagement d'un élève dans une Cordée de la réussite, depuis le site de gestion Parcoursup, rubrique « Élèves » sur la fiche de l'élève.

➤ Évènement

l'Étudiant

[Salon virtuel des études supérieures de la région académique Hauts-de-France](#) les 14, 15 et 16 Janvier 2021. Un salon entièrement digital qui permettra de découvrir les écoles et les formations et d'accéder aux documentations téléchargeables de chaque organisme.

Un espace « Information – Orientation » avec des Psychologues de l'Éducation Nationale sera disponible pour échanger sur la procédure Parcoursup et accompagner à la construction des projets de formations.